



EDITO

Le mouvement contre le CPE a démontré l'importance de poursuivre dans l'unité le débat pour faire émerger des propositions alternatives sur l'avenir de jeunes.

Les organisations : UNEF, l'UNL, FIDL, FSU, CCJ/CGT, FERC/CGT, Solidaires, ont décidé d'organiser ensemble des Etats Généraux sur l'avenir des jeunes. Un premier forum national a eu lieu le 10 juin à l'Université de Panthéon Sorbonne et les débats se poursuivront sous forme décentralisés jusqu'au mois de novembre.

En annonçant, juste avant les vacances, 15000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique dont plus de la moitié dans l'Education Nationale, le Gouvernement met en place un plan social massif qui va condamner des milliers de jeunes au chômage ou à la précarité.

La FSU Moselle prendra toutes ses responsabilités pour organiser localement les débats nécessaires et promouvoir dès le rentrée les rassemblements et les actions nécessaires pour s'opposer à ces choix ; la bataille à mener ne concerne pas que les agents eux-mêmes mais l'ensemble des usagers et des citoyens.

Philippe NOLLER

FSU Moselle - Trimestriel - n°28 - Juin 2006 - Prix : 1 euro
Imprimé par nos soins - Directeur de la publication : R. Rouzeau
ISSN 1921-2891 - CPPAP 1106S05286 - Dépôt légal : juin 2006

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Moselle. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant à la FSU Moselle, 3 rue Gambetta 57000 Metz 03 87 55 15 40 fsu57@fsu.fr

SOMMAIRE

- * **Page 2** : Déclaration FSU : socle commun
- * **Page 3** : La réalité sur l'emploi public
- * **Page 4** : Congrès du SNUipp Moselle
- * **Page 5** : Fonction Publique : emploi, salaires
- * **Page 6** : RESF57 : Intensifier la lutte
- * **Page 7** : Accueil de la Ministre de l'Environnement par le SNE/FSU
- * **Page 8** : Enquête bulletin FSU Moselle

Déclaration FSU au C.S.E. du 8 juin 2006 consacré au socle commun

Plus que jamais, un des défis essentiels auxquels doit répondre aujourd'hui le système éducatif est celui de la réussite de tous les élèves, l'accès à une qualification reconnue, l'élévation du niveau de formation tant culturelle que professionnelle de l'ensemble de la population.

Malgré les progrès réalisés, le système éducatif stagne depuis 1995, abandonnant trop d'élèves en grande difficulté scolaire ; trop de jeunes quittent encore le système éducatif sans aucune qualification, alors que la corrélation est connue entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires.

Renvoyer à une hypothétique formation tout au long de la vie des jeunes qu'on aura cantonnés à des compétences de base est un leurre car toutes les études montrent l'importance de posséder une solide formation initiale et d'obtenir un diplôme pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, et tirer profit de la formation continue.

La FSU demande avec insistance depuis des années que l'on fasse une priorité de la lutte contre l'échec scolaire. Cela nécessite certes de préciser pour tout le monde et de mettre en relation, dans les programmes, les contenus d'enseignement qui doivent être maîtrisés par les élèves. Cela exige par ailleurs qu'on avance sur leur mode de transmission. Mais cela nécessite aussi que l'on n'en rabatte pas sur les ambitions pour tous à l'issue de la scolarité obligatoire (que la FSU propose de porter à 18 ans). Cela suppose de s'attaquer à ce qui fait obstacle à la réussite des élèves par la lutte contre la ghettoïsation, la volonté d'une vraie mixité sociale dans les établissements, l'amélioration des conditions de scolarisation (effectifs réduits, dédoublements, soutien scolaire, une meilleure formation des enseignants...

Or, la politique mise en oeuvre aujourd'hui (loi Fillon, Apprentissage Junior à 14 ans, réforme ZEP, restrictions budgétaires massives...) ne répond pas du tout à cet objectif, bien au contraire. Faire croire, et notamment aux parents d'élèves, qu'il suffit de définir un socle de « connaissances » et de « compétences » pour régler la question de l'échec scolaire est une imposture.

Même modifié par rapport aux versions antérieures, même avec l'affichage dans la conclusion et dans la partie 7 du terme « culture commune », il reste fondamentalement le moyen de priver une partie des élèves de la culture dont ils auront besoin dans leur vie future.

La loi Fillon (dont le fondement même est la définition d'un socle) vise à transformer le système éducatif de manière durable et à renforcer son rôle de tri social, à le naturaliser, creusant encore plus les inégalités entre les élèves qui n'auront que le socle et ceux qui auront le droit d'accéder à l'ensemble de la culture scolaire.

La version du 30 mai affirmait que « l'Ecole doit offrir à chacun les moyens de développer toutes ses facultés, en mettant en valeur toutes les formes d'intelligence et toutes les aptitudes » pensées sans doute de façon antagonique les unes par rapport aux autres. Il n'est plus question, dans la nouvelle version, que de développer les facultés de chacun, mais la logique reste la même, fondée sur le postulat, que nous récusons, que tous les élèves ne seraient pas capables d'aller au-delà de connaissances et compétences de base, et sur la notion de capacités naturelles que nous avons contestée dès le rapport Thélot. Au nom de l'individualisation des apprentissages, il s'agit en fait de s'adapter à des aptitudes présumées plutôt que d'offrir à chacun les moyens du dépassement de ses difficultés tout en maintenant des objectifs élevés qui le mènent vers la réussite.

Cela va se concrétiser dans la multiplication des parcours

dérogatoires au collège. Car le projet de décret sur le socle prend tout son sens s'il est analysé en lien avec tous les textes publiés depuis la loi Fillon ou à venir : le décret collège permet d'organiser, sur la base du socle, un collège à plusieurs vitesses avec des dispositifs dérogatoires ; c'est au nom du socle qu'est organisée une éviction précoce et massive du collège ; la circulaire ZEP met l'accent sur la seule acquisition du socle qui paraît au ministère un objectif suffisant pour les élèves de milieux populaires ; c'est encore le socle qui légitimerait les réductions horaires au collège annoncées par l'audit en cours ou le recours à la trivalence en 6ème et 5ème.

Directement inspiré de ce qui ne constitue qu'un projet de cadre européen de compétences clés, le socle proposé va induire une évaluation incessante de micro-compétences, sans que l'on sache d'ailleurs où sera mis le curseur pour définir si chacune d'elles est acquise ou pas. Cela est particulièrement vrai pour de nombreuses « capacités ». Or, si l'évaluation est indispensable à l'acte d'enseigner, elle ne doit pas devenir une fin en soi et envahir le temps d'enseignement.

Le socle ne pose jamais la question des conditions de travail des élèves au sein de la classe, ni du temps nécessaire pour les différents apprentissages.

Il délégitime certaines disciplines comme l'EPS, la technologie ou les enseignements artistiques, qui ne joueraient qu'un rôle dans l'acquisition du socle et ne sont pensées que sous l'angle d'acquisitions transversales, comme si elles n'avaient pas d'objectifs propres. Or, la question de l'apprentissage dans et par les disciplines est cruciale dès les premières années du collège.

Le chapitre consacré à la culture humaniste introduit une vision essentiellement événementielle et patrimoniale. Il ne cible ni les enjeux de société ni ses contradictions. Enfin, l'accent mis sur l'esprit d'initiative, les compétences sociales et civiques relève davantage d'un objectif de normalisation sociale que de la formation de citoyens critiques et capables de comprendre le monde qui les entoure et d'agir sur lui.

Les modalités de mises en oeuvre de ce décret posent de nombreuses questions de fond. La définition du socle aura forcément des incidences sur la définition des programmes. Qu'en sera-t-il pour les domaines d'activité et les disciplines qui sont de fait hors de son premier périmètre ? Quelle seront les incidences de la définition d'un socle sur la formation des enseignants ? Les horaires disciplinaires risquent fort d'être modifiés, mais dans quel sens ?... L'évaluation permanente va dénaturer ce qu'est véritablement « apprendre ». Dans ce contexte, nous tenons à affirmer notre désaccord avec la mise en place d'une nouvelle évaluation en CM2. Loin de constituer, comme cela est affiché, une évaluation de fin de cycles, elle s'apparente à un examen de passage pour la 6ème. Nous tenons également à dire notre inquiétude quant à la définition à venir du nouveau brevet des collèges et les risques, là aussi, de transformation en examen de passage pour les 3 voies du lycée, toutes choses inscrites depuis le départ dans le concept de « socle commun ».

En ce qui concerne la FSU, les craintes que nous avons émises dès la mise en oeuvre de la loi Fillon et dès les premières discussions sur la définition du socle, se confirment. Loin de permettre de lutter contre l'échec scolaire, le socle proposé permettra uniquement d'acter les inégalités entre les élèves, confirmant par là l'idée qu'il ne serait pas possible d'en finir avec l'échec scolaire. L'avenir des jeunes, les défis à relever par la société dans les années à venir nécessitent une tout autre ambition de culture commune et la mise en oeuvre d'une politique éducative qui s'en donne réellement les moyens.

EMPLOI PUBLIC : VOIR LA REALITE

S'il est un propos convenu parmi les décideurs politiques et tous ceux qui prétendent penser sur la fonction publique c'est bien le cliché sur l'incontournable diminution des effectifs. On ne compte plus les rapports et analyses divers qui s'effrayent de la progression des effectifs de l'emploi public, y compris en additionnant des phénomènes divers, et concluent dogmatiquement sur la nécessité de réductions drastiques : la question des départs à la retraite est quasi systématiquement appréhendée comme une opportunité à saisir dans cette unique perspective et le chiffre d'un départ sur deux à ne pas remplacer semble pour certains devenu la seule approche des questions de l'emploi public.

Certes on trouve quelques amendements à ce discours : certains nous disent qu'il ne faut pas se focaliser sur un chiffre, que la réduction des effectifs ne doit pas être uniforme et qu'il faut tenir compte des besoins, différents selon les secteurs. Mais l'entrée est toujours la même : la réduction de l'emploi public est posée a priori comme une nécessité, justifiée par le souci de réduire la dette publique. Et le résultat est que des réductions drastiques interviennent dans des secteurs où les besoins sont réels et forts, tout simplement parce que c'est là que sont à la fois les effectifs et les départs à la retraite les plus nombreux. De ce point de vue les coupes claires intervenues dans l'éducation sont exemplaires de cette démarche. Il ne s'agit pas tant d'adapter les ressources aux besoins que de plier les besoins à des ressources dont on a décidé à l'avance qu'elles devaient se réduire.

Lorsque l'on regarde d'ailleurs tous les discours et la pratique en matière de Gestion des Ressources Humaines dans la Fonction Publique une constante saute aux yeux : a priori d'une réduction des effectifs surdétermine les politiques de GRH. Et cette constante n'est pas pour rien dans la méfiance des personnels vis à vis des démarches de GRH. Comment en effet accepter de discuter et de s'engager dans un cadre caractérisé par de tels a priori ? Comment ne pas susciter de rejet lorsque l'on donne le sentiment aux personnels qu'ils sont source de gaspillage et que l'on a d'abord pour objectif de rentabiliser encore plus leur travail pour éviter de recruter ?

L'autre conséquence de ce type de démarche est que sont largement inhibées toutes les réflexions et les politiques à mettre en œuvre pour faire face à un défi qui est devant nous, celui de recruter des personnels qualifiés à la hauteur des besoins.

Or la réalité est là. Et elle a de multiples facettes.

C'est d'abord la réalité des besoins des services publics. Notre société a besoin de services publics qui fonctionnent mieux et répondent aux attentes de notre société, y compris aux attentes nouvelles, en matière par exemple d'éducation et de formation, de santé, de sécurité, de développement durable... Or la plupart de ces besoins nouveaux ne peuvent trouver de réponse que dans l'existence de personnels qualifiés, présents sur le terrain. Est ce un hasard si une récente enquête d'opinion publiée par la Gazette des Communes (sondage IPSOS du 23 février 2006) montre l'attachement des français à l'emploi public ? Non seulement les personnes interrogées sont 82% à souhaiter "tout à fait" ou "plutôt" que leurs enfants deviennent fonctionnaires mais il se trouve une majorité (51%) pour souhaiter que "tous ou presque tous" les départs à la retraite soient remplacés et l'affirmation selon laquelle il y a "trop de fonctionnaires", posée séparément pour les trois fonctions publiques, est systématiquement minoritaire. Il convient certes de ne pas faire dire à une enquête d'opinion plus que ce qu'elle ne dit mais comment ne pas y voir simplement la conscience partagée de l'utilité de la fonction publique, de l'efficacité de l'emploi public, de l'existence de besoins auxquels on ne peut répondre autrement ? L'écart entre

l'opinion publique et la vulgate technocratique sur le nombre de fonctionnaires devrait au minimum interroger tout un chacun sur la réponse à apporter aux besoins.

Une autre facette de cette réalité est l'importance de la précarité dans les fonctions publiques : une étude de la DARES début 2006 est venue opportunément rappeler que le pourcentage de contrats à durée déterminée était supérieur dans le public à ce qu'il est dans le privé : certes les données de cette enquête montrent une réalité complexe, avec par exemple un pourcentage de CDD en baisse dans la Fonction Publique d'Etat, et les notions qu'elle utilise ne renvoient pas automatiquement à la précarité telle qu'on peut l'entendre habituellement dans nos secteurs. Il n'en reste pas moins qu'elle montre une réalité qui correspond à ce que sur le terrain vivent les personnels : les besoins sont là et c'est à travers des emplois précaires qu'on y répond de plus en plus souvent. Il n'est qu'à voir la valse incessante des emplois "aidés" qu'on met en place pour les supprimer au bout de quelques années et ensuite les rétablir sous une autre forme, souvent encore plus précaire... Difficile de ne pas y voir un choix politique : confronté à l'impossibilité d'ignorer totalement les besoins on y répond par des décisions à courtes vues et des formes sans cesse plus dégradées d'emploi. Les premières victimes en sont ceux qui, souvent jeunes, sont ainsi recrutés. Mais cela va aussi à l'encontre de ce qui est indispensable à l'action publique : la pérennité, les qualifications, la formation des personnels... Cette situation donne tout son sens au refus implicite de répondre à une de nos demandes : limiter dans la loi les possibilités de recours aux emplois précaires. Et cela jette une lumière cruelle sur la réalité qui est derrière les discours vertueux sur la GRH ! Les thuriféraires de la réduction de l'emploi public ignorent ainsi un autre aspect de la réalité : le rôle des services publics dans la lutte contre le chômage. Quel sens donner aux proclamations de guerre pour l'emploi lorsque l'état programme des plans de réduction d'emplois qui n'ont rien à envier aux plans sociaux qui suscitent l'indignation dans les grandes entreprises privées ? Comment conduire efficacement une politique d'ouverture de la fonction publique à la diversité de la société - préoccupation très légitimement partagée par les sondés de la Gazette - dans un contexte de rétraction de l'emploi public ? Les mesures mises en avant dans cette perspective risquent très vite d'apparaître comme de futilles gadgets.

Mais et les déficits ? La dette ? nous dira-t-on, ils sont réels, incontournables et on ne peut non plus accepter raisonnablement qu'ils perdurent. Certes mais en disant cela on doit aussi voir la totalité de la réalité. Il y a plusieurs manières de réduire les déficits ; il y a des dépenses improductives et d'autres qui peuvent constituer des investissements porteurs d'avenir. Nous avons à la FSU la faiblesse de penser que les services publics et l'emploi publics tout comme une politique salariale ambitieuse peuvent constituer des investissements susceptibles de contribuer à la relance de une croissance porteuse de réduction des déficits. Depuis des années on a multiplié des cadeaux fiscaux qui ne profitent qu'à certains, n'ont quasiment pas eu d'efficacité économique ou sociale et ont creusé les déficits. Cette situation mériterait au moins qu'on s'interroge sur un certain nombre de dogmes. Il y a au minimum un paradoxe à considérer comme normal de se battre pour essayer d'obtenir pour certaines catégories professionnelles une baisse de la TVA qui creusera un peu plus les déficits publics sans assurance de retombées réelles sur l'emploi et en même temps considérer comme impossible tout investissement dans l'emploi public dont les effets seraient directs et sans ambiguïté sur l'emploi des jeunes.

Il importe de sortir des clichés et des a priori et de se confronter à la réalité si l'on veut conduire une politique qui réponde aux besoins, aux attentes des usagers et de la société et à celles des personnels et qui rétablisse le dialogue et la confiance. Il y a là véritablement matière à dialogue social fructueux. Les personnels pour leur part y sont prêts ; ils sont demandeurs. **3**



**Hommage rendu à Régis Metzger
par les trois nouveaux co-secrétaires généraux du SNUipp Moselle :
Sébastien Laurent, Chanel Mallinger et Eric Zolver**

Lorsque Chanel Mallinger, nouveau co-secrétaire général du SNUipp Moselle, prend la parole pour présenter le rapport d'orientation, c'est en premier lieu pour poser l'exigence "d'oeuvrer dans la continuité du travail accompli par Régis Metzger, meilleur moyen de lui rendre hommage."

La continuité, cela signifie pour le SNUipp Moselle de construire son action autour de trois axes : le métier (organisation de colloques pédagogiques), l'Ecole (Entrée dans le métier, Education Prioritaire, Ecole maternelle, adaptation et intégration scolaire, langue régionale ...), la Profession (défense des intérêts des enseignants).

"L'Ecole est multiple, le métier de plus en plus complexe, l'exigence de professionnalité de plus en plus grande.

Il est nécessaire d'être présents et d'accompagner dès l'IUFM le temps de formation et le passage délicat à la conduite de classe.

Mais ce contexte vaut pour tous, quel que soit le moment de la carrière. Couplé à l'allongement de la durée de travail, conséquence de la loi Fillon sur les retraites, cela débouche sur une pénibilité du travail accrue et la nécessité de rechercher des dispositifs d'accompagnement des collègues, d'adaptation des conditions de travail et de solutions de reconversion." ...

"Il y a lieu de rouvrir pleinement le débat sur les enjeux strictement éducatifs. Il faut sans cesse reposer la question de l'Ecole que nous entendons et que nous voulons construire.

En oeuvrant à une école plus juste et plus ouverte, on participera plus efficacement à la construction d'une société plus tolérante et plus respectueuse des différences, plus ancrée dans la défense des libertés et de la dignité humaine."



FONCTION PUBLIQUE

15.000 postes supprimés dans la Fonction publique en 2007

Les 15000 suppressions de postes annoncées sont un solde entre suppressions et créations. En réalité il y aura 19000 suppressions pour 4000 créations. Outre l'éducation les principales coupes portent sur les finances (3 000), l'équipement (1 500) et la défense (plus de 4 000).

S'agissant de l'éducation nationale :

1500 postes seraient créés dans le supérieur et la recherche
8700 suppressions sont programmées dans les enseignements scolaires :

3600 suppressions d'emplois de stagiaires, conséquence des baisses de recrutement en 2006, (rappelons que les résultats des concours ne sont pas connus),
1800 au titre de la "démographie",
3000 au nom de la "modernisation", ...

On se retrouve dans le même schéma que les années précédentes avec une accentuation extrêmement forte, véritable saignée dans les effectifs, véritable agression, à l'encontre des fonctionnaires et du système éducatif.

Dans l'Education nationale, qui supporte la moitié de ces suppressions de postes, "ça va se traduire par une baisse de l'offre d'options, des classes plus lourdes, des remplacements qui ne seront plus assurés et ça risque de remettre en cause le temps de travail des enseignants", a dénoncé Gérard Aschieri à la presse dès hier soir. On a un système éducatif où les suppressions se succèdent d'année en année : « il n'y a plus que l'os et on entaille l'os » "On ne peut que manifester une très grande colère, tant sur la forme que sur le fond. Tout ça est fait en catimini dans les couloirs ministériels.

Les syndicats de la Fonction publique dénoncent, dans leur ensemble, une décision qu'ils qualifient « d'inadmissible, d'irresponsable » Les fédérations de la Fonction publique doivent se rencontrer dès la semaine prochaine pour préparer une "riposte unitaire" pour la rentrée de septembre, devant ce message envoyé par le gouvernement : « la priorité n'est plus donnée aux services publics et à l'Education ». Les syndicats s'accordent à dire que dans la Fonction publique, le gouvernement accumule les sujets de mécontentement, après l'échec des négociations salariales le 25 janvier dernier.

Pour la FSU, « L'Etat en tant qu'employeur fait un plan social qui ferait hurler tous les ministres si une entreprise privée le faisait » et ces nouvelles suppressions d'emplois reviennent à "sacrifier l'avenir des jeunes".

Pouvoir d'achat des fonctionnaires : nouvelle baisse

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4% au mois de mai 2006, contre 0,1% en mai 2005. Cette hausse porte à 1,5% l'augmentation enregistrée sur les cinq premiers mois de l'année.

Les décisions gouvernementales d'augmenter les traitements des fonctionnaires de 0,5% seulement en juillet, sans autre mesure en 2006 à l'exception du point additionnel qui serait attribué au 1er novembre (3 ,70 euro en net) sont très en deçà du simple maintien du pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique.

Cette situation est d'autant plus vivement ressentie que la perte subie s'ajoute au recul de 5% enregistré de 2000 à 2005. Les postes pour lesquels l'augmentation est la plus forte, produits pétroliers, gaz de ville, services, dont les services de santé, produits frais et logement constituent une part importante du budget des ménages de salariés et de retraités.

Le ministre de la Fonction Publique doit reprendre les négociations salariales qu'il a conclues unilatéralement à l'occasion de la signature par trois organisations minoritaires d'un accord « statutaire » et d'un « accord social » en janvier. Les quelques mesures qu'il a concédées à cette occasion ne sauraient compenser le recul enregistré sur le pouvoir d'achat.

En décembre, le ministre expliquait ne pouvoir discuter traitements que jusqu'au 1er semestre 2007 afin de laisser les mains libres au gouvernement issu des prochaines consultations électorales. Ce mauvais prétexte lui permettait de repousser à février 2007 la deuxième augmentation annoncée (+0,5%) et de contester la pertinence de toute discussion avant l'été 2007.

Il faut pourtant constater que s'agissant des économies fiscales qui profiteront aux plus hauts revenus et des suppressions d'emplois, la même règle ne vaut pas.

Le gouvernement affirme brutalement que pour lui la Fonction Publique représente un coût qu'il faut fortement réduire. Pour la FSU, elle est fondamentale pour le développement du pays, pour la satisfaction des besoins sociaux et il faut lui donner les moyens de son action. Le développement de l'emploi public et une politique salariale ambitieuse sont des éléments déterminants pour relancer la croissance, réduire le chômage et les inégalités sociales.

Intensifier la lutte pour la régularisation de tous les jeunes scolarisés et de leur famille



Succès indéniable des mobilisations pour défendre les jeunes scolarisés « sans papiers » (la pétition « nous les prenons sous notre responsabilité » a recueilli plus de 30000 signatures), Nicolas Sarkozy recule : 800 familles soit à peu près 1200 personnes se verront délivrer un titre de séjour. Mais pour en bénéficier les élèves devront répondre à des critères stricts et donc très restrictifs : être nés en France, y avoir toujours été scolarisés et ne pas parler la langue du pays d'origine, ce qui pour cette dernière restriction interroge quant au champ d'application et affiche un dénigrement inquiétant.

La grande majorité des jeunes et des familles ne sont pas concernés par cette disposition. Pour ceux qui le seront, il faudra qu'elle soit appliquée, mieux par exemple que la circulaire du 31 octobre garantissant dans les termes aux jeunes la poursuite de leurs études durant l'année scolaire et qui dans les faits n'a pas mis fin aux menaces et aux expulsions en cours d'années. Dans le même temps, le ministre de l'Intérieur entend toujours par ailleurs mener à son terme le projet d'une loi qui condamne des dizaines de milliers de personnes à la clandestinité et à la misère ?

Face à l'opinion publique, le gouvernement recule légèrement. La FSU s'en félicite mais entend ne pas en rester là. La mobilisation de l'opinion publique autour du droit à l'éducation et du droit à vivre en famille pour tous les jeunes se renforce.

La FSU appelle les personnels à participer massivement aux initiatives prévues notamment le 1er juillet prochain par le collectif Uni(e)s contre une immigration jetable et le Réseau Education Sans Frontières.

Prochaines initiatives en Moselle

DEUX MANIFESTATIONS

- Samedi 17 juin à 14 H à Metz.
Marche contre la construction du Centre de Rétention de Metz, départ de L'ESPLANADE.
- Samedi 24 juin à 15 H à Thionville.

Départ place du marché près du cinéma « La Scala » en soutien aux familles menacées d'expulsion du secteur Thionville-Fensch-Orne- Pays-Haut.

CEREMONIES DE PARRAINAGES REPUBLICAINS ET CITOYENS

Vendredi 23 JUIN à 18 H à THIONVILLE
Salle Albert Schweitzer, à côté Temple, passage du Temple.

Samedi 1er JUILLET à 18 H à FAMECK
Salle Victor Hugo (à côté de la cité sociale)

Lundi 3 JUILLET à 20 H à AUDUN-LE-TICHE
Salle Mandela.

Le 5 mai 2006 à Metz, face à la Direction de l'Environnement de Lorraine (DIREN), nous étions 60 personnels en tenue (Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement) de l'Office de la Chasse et de la Faune Sauvage bien décidé à nous faire entendre.

A 10h 30, une délégation intersyndicale (4 agents) a été reçue par Madame Nelly OLLIN, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Durant une quinzaine de minutes, nous avons pu réaffirmer notre réprobation vis-à-vis des accords MEDD/FNC :

- La réduction des postes au sein de l'établissement et donc la disparition à terme des corps d'ATE et TE,
- Le recentrage vers les missions cynégétiques au détriment des missions d'intérêt général et patrimonial.

Nous avons dénoncé :

- Le renforcement des actions de police de la chasse conformément aux exigences des présidents de fédérations des chasseurs (FNC).
- Les courriers du Président de la FNC,
- La levée des contentieux entre l'ONCFS et les FDC à l'approche des élections présidentielles de juin 2007 ressentie comme une manœuvre électorale,
- La délégation de gestion du personnel au DG de l'ONCFS afin d'engager des sanctions disciplinaires de premier niveau ;

Nous avons réaffirmé notre attachement, en tant que fonctionnaires de l'Etat, à notre indépendance en

matière de police de la nature et de l'environnement.

Madame la Ministre s'est engagée à donner une réponse claire dans les dix jours.

Un bilan des personnels, dans chaque département, va être établi par les services du MEDD, avec à la clef un plan de recrutement adapté.

Des mesures qui conviennent seront prises à l'égard des courriers émanant du président de la FNC.

Madame la Ministre a salué notre professionnalisme et souhaite que notre passion pour ce métier ne se transforme pas en dégoût et écœurement.

Après cet échange, nous avons conclu en affirmant que la mobilisation de l'ensemble des personnel de l'établissement ne cesserait pas et que ceux-ci sont prêts à entreprendre d'autres opérations "coup de poing".

Une heure après avoir quitté la Ministre, nous apprenions que le directeur de cabinet du MEDD prenait contact avec notre organisation syndicale afin de fixer un rendez-vous au MEDD, pour la semaine suivante.

Madame la Ministre a visité les locaux de la DIREN et pris contact avec son personnel. Les représentants syndicaux du SNE lui ont remis un courrier ainsi qu'un ours en chocolat ... pour réaffirmer l'importance d'un service régional de l'environnement fort, de services déconcentrés du MEDD organisés clairement autour des grandes missions du Ministère.

Jean-Luc Ciulkiewicz



Nous avons matière à nous entendre



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Une offre claire et sans surprise.
- Des crédits et des assurances conçus pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- Un personnel compétent qui vous conseille dans nos locaux, par courriel ou par téléphone.
- Une éthique mutualiste authentique.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cnee.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant Metz

Siège : 17, rue du Sablon – BP 802 87 – 57006 Metz

Bureau : 28, allée de la Libération – 57100 Thionville

TÉL : 0820 000 005* – E-Mail : 05900@cmcee.creditmutuel.fr

PHOTO : J. J. J. J. J.



Enquête Bulletin FSU Moselle

Le dernier bureau exécutif fédéral départemental a mis en débat l'idée de développer un bulletin électronique de la FSU Moselle. Plusieurs possibilités s'offrent à nous : remplacer le bulletin papier par un bulletin électronique, compléter le bulletin papier (trimestriel) par un bulletin électronique (mensuel) ... Il s'agit, vous l'avez compris d'une part de réduire les coûts (impression, poste ...), mais aussi de pouvoir être plus réactifs en fonction de l'actualité et d'offrir une information plus régulière aux syndiqués de la FSU Moselle.

Bulletin papier trimestriel (situation actuelle) :	POUR	CONTRE
Bulletin électronique FSU Moselle (mensuel) :	POUR	CONTRE
Bulletin papier (trimestriel) et électronique (mensuel) :	POUR	CONTRE

Envoyer vos remarques et suggestions pour le bulletin de la FSU Moselle à fsu57@fsu.fr.